

PAR COURRIEL

Québec, le 10 avril 2024

Monsieur Jean-François Guillot  
Directeur général et greffier-trésorier  
MRC de La Côte-de-Beaupré  
[jeanfrancoisquillot@mrccotedebeaupre.qc.ca](mailto:jeanfrancoisquillot@mrccotedebeaupre.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré –  
Questions complémentaires – DQ13**

---

Monsieur,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **12 avril** prochain à **10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Annie St-Gelais  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Le Guide d'intégration des éoliennes au territoire élaboré en 2007 par le ministère Affaires municipales et des Régions (MAMR) s'adresse aux MRC et aux municipalités préoccupées par l'intégration paysagère des projets éoliens sur leur territoire. Il encourage les municipalités à élaborer une carte des sensibilités et des contraintes qui leur permet d'avoir une vue globale du paysage et d'en faire ressortir les différentes composantes. Cette carte résulte de la superposition des cartes d'inventaires des composantes du paysage et de celles des activités humaines (utilisation du sol), des milieux naturels et du patrimoine culturel dans le but de regrouper toutes les données sur une seule carte. Ces renseignements sont ensuite traduits en sensibilités et contraintes après avoir consulté la population pour déterminer quelles sont les portions de territoire sensibles à ses yeux en vertu des composantes du paysage (p. 7 à 19).
  - La MRC de la Côte-de-Beaupré a-t-elle élaboré une carte des sensibilités et des contraintes après l'établissement du potentiel éolien en 2005 ? Si oui, a-t-elle ensuite consulté la population sur la carte des sensibilités ? Veuillez résumer la démarche menée et déposer les documents élaborés à cette occasion. Si non veuillez expliquer pour quelle raison la MRC n'a pas mené cette démarche.